



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2016-092

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six décembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusé : /
Absents : Nadine MARION, Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 11

M.A.P.A. RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE: AVENANT N°1: LOT1 TERRASSEMENTS - LOT2 MACONNERIES - LOT5 MENUISERIES - LOT6 PEINTURES - LOT8 PLOMBERIE

Le Maire rappelle que par délibération n°2014-094 du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter la salle polyvalente de la commune et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-002 du 24 mars 2015 le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif de 197 500,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-026 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'extension de la salle polyvalente.

Par délibération n°2016-008 du 19 Janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif réévalué de 265 400,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la compétence culture.

Par délibération n°2016-025 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-001 "Extension de la salle polyvalente" pour un montant de 118 156,50€ HT soit 141 787,80€ TTC.

Par délibération n°2016-026 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-002 "Rénovation de la salle polyvalente" pour un montant de 151 478,08€ HT soit 181 773,70€ TTC.

Par délibération n°2016-042 du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle polyvalente.

Par délibération n°2016-066 du 26 Juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé les travaux supplémentaires de couverture, de menuiseries et d'électricité de la salle polyvalente et a décidé de passer un marché négocié respectivement avec les entreprises HORIZON BATIMENT, D.V.M. et MERILEC titulaires du M.A.P.A. Rénovation de la Salle polyvalente pour un montant total de 39 900,00€ HT soit 47 880,00€ TTC.

Par délibération n°2016-068 du 26 Juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé d'emprunter la somme de 150 000,00€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Par délibération n°2016-086 du 22 Novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé les avenants n°1 au Marché 2016-002 du Lot 3 "Cloisons et Faux plafonds" de l'entreprise GHIGO pour un montant de 540,00€ HT soit 648,00€ TTC et du Lot 4 "Carrelages et Faïences" de l'entreprise SO.TE.CA. pour un montant de 1 500,00€ HT soit 1 800,00€ TTC.

Le Maire précise que cette opération fait l'objet d'une subvention de 100 000,00€ du Conseil Départemental du Var et d'une subvention de 79 620,00€ du Conseil Régional P.A.C.A.

Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil et maître d'œuvre de l'opération nous informe que des travaux complémentaires doivent être réalisés sur les lots suivants:

- Lot 1 "Terrassement et voiries";
- Lot 2 "Maçonneries et couverture";
- Lot 5 "Menuiseries extérieures et intérieures";
- Lot 6 "Peintures";
- Lot 8 "Plomberie, VMC, climatisation".

Le montant de l'avenant n°1 présenté pour le lot 1 est de 1 777,80€ HT. Le montant initial de ce lot est de 37 504,00€ HT. Cet avenant représente 4,74% du marché initial.

Le montant de l'avenant n°1 présenté pour le lot 2 est de 912,50€ HT. Le montant initial de ce lot est de 18 632,00€ HT. Cet avenant représente 4,90% du marché initial.

Le montant de l'avenant n°1 présenté pour le lot 5 est de 2 288,00€ HT. Le montant initial de ce lot est de 18 490,00€ HT. Cet avenant représente 12,37% du marché initial.

Le montant de l'avenant n°1 présenté pour le lot 6 est de 600,00€ HT. Le montant initial de ce lot est de 6 765,00€ HT. Cet avenant représente 8,87% du marché initial.

Le montant de l'avenant n°1 présenté pour le lot 8 est de 388,47€ HT. Le montant initial de ce lot est de 18 134,08€ HT. Cet avenant représente 2,14% du marché initial.

La commission d'appel d'offres (CAO) a été saisie le 05 Décembre 2016 et a approuvé les avenants précédents.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces avenants.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 au marché N° 2016-002, lot 1 "Terrassement et Voiries" de l'entreprise TAXIL pour un montant de 1 777,80€ HT soit 2 133,36€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 au marché N° 2016-002, lot 2 "Maçonneries et couverture" de l'entreprise HORIZON BATIMENT pour un montant de 912,50€ HT soit 1 095,00€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 au marché N° 2016-002, lot 5 "Menuiseries extérieures et intérieures" de l'entreprise D.V.M. pour un montant de 2 288,00€ HT soit 2 745,60€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 au marché N° 2016-002, lot 6 "Peintures" de l'entreprise GHIGO pour un montant de 600,00€ HT soit 720,00€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 au marché N° 2016-002, lot 8 "Plomberie, VMC, climatisation" de l'entreprise GASQUET pour un montant de 388,47€ HT soit 466,16€ TTC.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget communal exercice 2016.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

